

Département de la
Charente-Maritime

Ville de Royan

OBJET :

**PROJET DE CREATION
A'UNE PISCINE**

61.036

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

Réunion du Vendredi 24 Mars 1961 à 18 h 30

Le vendredi vingt quatre mars mil neuf cent soixante et un à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 19 Mars 1961.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, GUILLAUD, MONGRAND, LANOUCHE, FONTANILLE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, GACHET, MENANT, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. Rochedereux par Me Brenusseau
M. Biscaye par M. Meyer
M. Flahaut par M. Etcheber

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Des renseignements que M. le Maire a obtenu du Commissariat Général de la Jeunesse et aux Sports, cette Administration accorderait à certaines communes, en vertu de la prochaine loi-cadre, actuellement en préparation, une subvention correspondant à 25 % du coût de construction de piscines, aux dimensions réglementaires (25 m x 20 m)

Pour être en bonne position, la commune de ROYAN, si elle décide cette construction, doit poser dès maintenant, sa candidature, fournir une étude technique et un plan de financement .

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'exposé de M. le Maire devant la Commission plénière le 17 mars 1960,

VU l'avis favorable de la Commission plénière ,

DECIDE

- de voter le principe de construction d'une piscine réglementaire, ouverte toute l'année, sous réserve que cette construction, intéressante au point de vue touristique et sportif, soit compatible avec les moyens financiers de la commune .

- qu'une somme de 10.000 NF (dix mille nouveaux francs) sera

inscrite au B.S. 1961 pour * frais d'étude en vue de la construction d'un
yiscine .

approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour mois
et au que dessus

Ont signé au registre MM. les membres présents
à la séance

Pour extrait conforme au registre

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



N. Matras
N. MATRAS

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 7 Avril 1961

Le Sous Préfet : J. VOCHEL

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 8 Avril 1961

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,



N. Matras